

COLLOQUE DE DÉONTOLOGIE

*La déontologie de
l'amiable*

31
OCTOBRE
2025

À l'École du Centre Ouest des Avocats



Gratuit pour les avocats de moins de deux ans d'exercice de notre ressort

ECOA

ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Avant-propos

Les avocats sont de plus en plus amenés à exercer dans le domaine de l'amicable qui connaît depuis plusieurs années une activité juridictionnelle et conventionnelle croissante.

Dans ce cadre la déontologie de l'avocat et des autres acteurs de l'amicable est une question d'actualité que nous examinerons lors de cette journée sous ses différents aspects avec l'intervention d'une universitaire, d'une juge de l'ARA et d'avocats médiateurs.

Programme du vendredi 31 octobre

9h00 Accueil des participants

9h15 - 12h15

La question de la confidentialité

Morgane REVERCHON BILLOT, Maître de conférences à l'Université de droit de Poitiers,
Directrice de la clinique juridique

La pratique du juge de l'ARA

Anabelle MELKA, Juge de l'ARA au Tribunal judiciaire de Valence

12h15-13h30 Pause déjeuner

13h30 - 17h Les pratiques déontologiques des acteurs de l'amicable

Les particularités de la pratique de l'amicable pour l'avocat d'assurance

Thierry TROIN, avocat au Barreau de Toulouse

Les relations avocats / médiateurs

Nathalie BARREAU, Associée de la société Entre Liens, médiatrice
Marion BOULFROY Avocat au Barreau de Paris, médiatrice

Informations pratiques

Inscriptions et tarifs

Vous pouvez vous inscrire facilement depuis notre site internet : avocats-ecoa.fr

- Gratuit pour les avocats de moins de deux ans d'exercice du ressort de l'ECOA
- 50€ pour les avocats de moins de deux ans d'exercice hors ressort de l'ECOA
- 100 € pour les avocats Grand Tableau

Contact

Mail : formation.continue@avocats-ecoa.fr

Téléphone : 05.49.88.88.24

2 bis boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 86000 POITIERS

